



Reprise TV LCD avec % Vétusté

Par **Pat13**, le **14/02/2011** à **19:24**

Bonsoir,

Je vous expose le cas.

J'ai fais l'acquisition d'une TV LCD en décembre 2007 et depuis quelques temps le TV présente un défaut au niveau de la dalle, après expertise, la réparation n'est pas possible.

Le point de vente où j'ai acheté le LCD, il me propose de le reprendre en appliquant un % de vétusté. Donc je reprends le contrat où il est indiqué:

- Lorsque l'appareil est irréparable, il sera appliqué une vétusté => 10 % Année 1, 20 % Année 2, 30 % Année 3 ou plus selon l'état de l'appareil.

Si je reprends les données:

- Prix d'achat en décembre 2007 => 1507 €

- 3 ans et 2 mois que j'ai acheté le produit, cela donne au niveau vétusté => N1 150,7 €, N2 150,7 €, N3 150,7 € et pour les 2 mois restant 25,17 €.

Soit 477,27 € que l'on doit retenir au prix d'achat.

Le point de vente doit me proposer un avoir de $1507 - 477,27 = 1039,73$ €.

Je les ai contacté et il me dise qu'eux me propose normalement un avoir de 600 et quelques euros mais étant " pro ", il rajoute 300 € à l'avoir qui au final atteint 900 et quelques euros.

1 ère chose, mon calcul est correct ?

2 ème chose, le coup des 300 € qui acceptent de rajouter à l'avoir (leur geste commerciale), ce n'est que du bluff ?

J'attends vos avis

Merci

@++

Par **Domil**, le **14/02/2011** à **20:56**

Soit c'est un vice caché (à prouver) et ils doivent rembourser en totalité.
Soit ça n'en est pas et l'appareil est-il encore sous garantie ou pas ?

Par **Pat13**, le **14/02/2011** à **21:55**

Oui la garantie est de 5 - 3 ans et 2 mois.
Mais cela ne répond pas à ma question.

Merci

@++

Par **Domil**, le **14/02/2011** à **21:59**

C'est vous qui exigez un remboursement ?

PS : pour répondre à votre question, il manque des éléments d'où les questions

Par **Pat13**, le **15/02/2011** à **00:00**

Semble t-il que je ne puisse pas exiger un remboursement, chose que refuse le point de vente.

Dans le cas contraire, c'est un échange ou un avoir, est-ce légal ?

Le montant de l'avoir proposé par le point de vente après déduction du pourcentage de vétusté, ne semble pas correspondre au calcul personnel que j'ai effectué.

Merci

Cdlt